



2015 - 12 - 078

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation : 04 décembre 2015

Présents : Monsieur François LE MARREC, Maire  
Mmes et Mrs LUTTON, DIOURIS, MEUNIER, LUCAS Adjoints  
Mmes COSQUER, GUIZOUARN, LE MOAL, QUILGARS, MARTIN  
Mrs BROUDER, DAVID, ERRARD, RIOU, VALLEE

Secrétaire : Monsieur Erwan VALLEE

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a arrêté le 13 octobre dernier, le projet de schéma départemental de coopération intercommunal, établi dans le cadre de la loi NOTRe adoptée le 7 août 2015.

Concernant la Commune de Belle Isle en Terre, ce projet prévoit la fusion de la Communauté de Communes de Paimpol Goëlo, de Pontrieux Communauté, de la Communauté de Communes du Pays de Bégard, de la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre et de la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac. Le territoire fusionné regrouperait 46 communes, avec une population de 68 246 habitants. Au terme de la loi NOTRe, la nouvelle intercommunalité a vocation de se constituer en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017, l'aire urbaine de Guingamp comportant 21 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (1 abstention : E. LUTTON) **approuve le projet** de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor proposé par Monsieur le Préfet, à savoir la fusion de la Communauté de Communes de Paimpol Goëlo, de Pontrieux Communauté, de la Communauté de Communes du Pays de Bégard, de la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre et de la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME



Le Maire,

François LE MARREC

